Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 569

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 569 27 novembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Yvette Jaggi

569

Domaine public

Un portrait de la Suisse

2 décembre: jour J du recensement fédéral de la population. 35 000 «agents recenseurs» au travail dans toute la Suisse. Et au bout de ce gigantesque travail, entrepris pour la quatorzième fois depuis 1848, le portrait de la Suisse sous l'angle démographique, mais aussi une prise du pouls du pays à de multiples chapitres économiques ou sociaux.

Ras-le-bol de ces questionnaires, assez de ces contrôles, assez de fichiers, assez de statistiques à qui on fait dire n'importe quoi: la grogne gagne sans cesse du terrain. L'opération recensement prend l'eau avant même d'entrer dans sa phase décisive. Et tous les amalgames y passent: alerte à un KIS qui ne dit pas son nom, alerte à une nouvelle manœuvre de l'Etat tentaculaire, alerte à une administration toujours plus gourmande de données qui lui permettront de se glisser dans la sphère personnelle des citoyennes et des citoyens!

Face à cette sorte d'additions des méfiances, la Confédération, maître d'œuvre, semble se faire aussi discrète que possible. Quels sont les moyens consacrés à la promotion et surtout à l'explication d'une entreprise qui coûtera tout de même la bagatelle de 60 millions de francs? On reste confondu devant cette discrétion aussi honteuse qu'officielle qui nimbe jusqu'ici les tenants et aboutissants de l'opération. On imagine bien que dans notre pays un débat public préalable sur les caractéristiques de l'enquête projetée ait été inconcevable! Mais aujourd'hui, à peine quelques chiffres et quelques admonestations livrés à la presse, à la radio et à la télévision; et rien sur le fond, très peu sur le pourquoi, rien de précis sur l'utilisation des renseignements recueillis.
Risquons une hypothèse: cette retenue de Berne ne doit rien au hasard; c'est une concession supplémentaire à la longue tradition d'opacité à l'helvétique, à tous les niveaux, une opacité qui est la condition «sine qua non» du laisser-faire, du maintien des privilèges acquis, de la conservation des marges de manœuvre incroyables laissées à l'économie privée.

Bref, on évite d'entrer en matière. Et que surtout le recensement n'apparaisse pas comme un outil de gouvernement! Cela pourrait encore donner argument à ceux qui passent leur temps à crier «moins d'Etat» et qui le gèrent, cet Etat, à leur profit, depuis des décennies.
Dans ces conditions, il faut rappeler que chacun, de la fourniture des informations (obligation de renseigner) aux retombées de leur analyse, est directement concerné par le recensement dont les résultats influenceront tout de même la vie politique et sociale suisse. Et cette évidence: le confidentialisme ambiant ne sert pas, et de loin, les intérêts des plus déshérités. Voyez plutôt les interdépendances fondamentales qui pourront être éclairées après le 2 décembre: vieillissement démographique et financement de la sécurité sociale; concentration géographique de la population et aménagement du territoire; localisation des activités et disparités économiques régionales; formation scolaire et professionnelle — profession apprise — profession appliquée et recyclage; type d'activité et durée hebdomadaire du travail; inégalités devant la mort (et donc devant l'AVS) et catégories socio-professionnelles; travail féminin et procréation; entre autres.

Certes, le questionnaire proposé n'est pas entièrement celui qu'on aurait pu souhaiter. Où sont les questions sur le revenu et la fortune, par exemple? Certes, il y a cette ambiguïté importante d'une «chasse à l'habitant» qui débouche dans le cadre communal, et par le bon vouloir de la Confédération — résignée ici à une exploitation directe des

SUITE ET FIN AU VERSO